

PROCÈS-VERBAL (CHAMBRE COMMERCIALE)

DISTRICT : D'ABITIBI
Le 17 décembre 2014

DOSSIER NO 615-11-001402-140

HONORABLE ROBERT DUFRESNE, J.C.S.

Procureurs

<p>DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION</p> <p>D'AURBEC MINES INC., Debtor</p>	<p>Absent () – Présent (x) WOODS Me Neil Peden</p>
<p>FBC HOLDINGS S.À.R.L. Principal Secured Creditor / Petitioner</p>	<p>Absent () – Présent (x) FASKEN, MARTINEAU, DuMOULIN Me Alain Riendeau</p>
<p>SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE Proposed Receiver</p>	<p>Absent () – Présent (x) M. Jean-François Nadon</p>
<p>ENTREPRENEURS MINIERS PROMEC</p>	<p>Absent () – Présent (x) LAVERY Me Jonathan Warin</p>

*Identifie la partie qui a produit la procédure

Procédures : **Motion for the issuance of an order appointing a receiver**

- 13h30 **Audition via conférence téléphonique**
- 13h32 Identification
- 13h33 Le Tribunal aux parties à l'égard des procédures.
- 13h34 Me Riendeau en représentation sur sa requête.
- 13h43 Le Tribunal
- 13h44 Me Warin
- 13h46 Le Tribunal invite les procureurs, s'il y avait urgence durant le temps des Fêtes, notamment entre le 22 décembre 2014 et le 2 janvier 2015, d'entrer en communication avec le bureau du juge en chef associé à Québec. À compter du 5 janvier 2015, les procureurs pourront communiquer avec son bureau.
- 13h48 Me Riendeau.

13h49

Me Peden, procureur d'Aurbec Mines inc. et de Minéraux Maudore ltée, sa société mère, demande verbalement de prolonger le délai pour le dépôt, par Maudore, de sa proposition à ses créanciers. Il demande le report du 5 janvier 2015 au 14 janvier 2015. Le risque de faillite et la non-disponibilité du Tribunal en cette période rend cette demande urgente. Cette demande n'est pas contestée.

JUGEMENT
(sur demande verbale de prolongation de délai)

VU les commentaires formulés et l'absence de contestation, le Tribunal :

PREND ACTE de la demande de Me Peden et **PROLONGE** le délai pour le dépôt, par Minéraux Maudore ltée, de sa proposition à ses créanciers du 5 janvier 2015 au 14 janvier 2015 dans le dossier de Cour 615-11-001401-142.

PRIE la greffière de produire une copie conforme du présent procès-verbal au dossier 615-11-001401-142.



Robert Dufresne, j.c.s.

Délibéré sur requête présentée ce jour.

Le jugement sera transmis par courrier électronique à Me Riendeau qui se chargera par la suite de le transmettre aux autres parties concernées.

13h51

Fin

